



Analyse VOX Novembre 2021

Complément d'enquête et analyse
sur les votations populaires du dimanche 28 novembre 2021

Équipe du projet

Lukas Golder: Co-directeur

Martina Mousson: Cheffe de projet

Tobias Keller: Directeur de projet

Aaron Venetz: Chef de projets de données/programmeur

Lucian Seebacher: Spécialiste des données

Olga Jenzer: Stagiaire en science des données

Roland Rey: Collaborateur administratif

Table des matières

1	LES CONSTATS CAPITAUX	4
2	LA PARTICIPATION	7
3	LA FORMATION DE L'OPINION	12
3.1	La signification des projets	12
3.2	Les difficultés de compréhension et le moment de décision	12
3.3	L'acquisition d'informations	13
4	INITIATIVE SUR LES SOINS INFIRMIERS.....	16
4.1	La situation de départ, projet de loi et recommandations.....	16
4.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques.....	17
4.3	Les motifs.....	21
4.4	L'impact des arguments des votations.....	24
5	INITIATIVE SUR LA JUSTICE	26
5.1	La situation de départ, projet de loi et recommandations.....	26
5.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques.....	27
5.3	Les motifs.....	30
5.4	La résonance des arguments des votations	32
6	LOI COVID-19	34
6.1	La situation de départ, projet de loi et recommandations.....	34
6.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques.....	34
6.3	Les motifs.....	39
6.4	La résonance des arguments des votations	41
7	ANNEXES	44
7.1	Rapport technique	44
7.2	À propos de l'étude	48
7.3	gfs.bern-Team	49

1 Les constats capitaux

La pandémie de la Covid-19 a fortement influencé la votation de trois manières. Premièrement, les efforts quotidiens liés à la pandémie ont polarisé davantage les camps « pour » et « contre » : alors que les sympathisants de l'UDC ont plus clairement dit non, les sympathisants des Verts libéraux et du PLR ainsi que les sympathisants d'autres partis ont voté plus clairement oui par rapport à la votation de juin. Les personnes qui ont voté non ont utilisé moins de sources rédactionnelles que les personnes ayant voté oui, mais ils ont par exemple plus souvent eu recours aux affiches de rue, aux commentaires en ligne ou aux médias sociaux. Deuxièmement, la pandémie a également mis en évidence la pénurie de personnel soignant qui durait depuis longtemps déjà, ce qui a engendré l'apparition d'une grande solidarité avec les professionnels des soins ; applaudir ne suffit pas pour que le personnel soignant soit mieux reconnu. Troisièmement, la pandémie dans son ensemble a fait grimper la participation électorale à un niveau record : depuis l'introduction du droit de vote des femmes en 1971, la participation moyenne n'a jamais été aussi élevée qu'en 2021. L'initiative sur la justice a été peu influencée par la pandémie de Covid-19 : les électeurs se sont prononcés contre le tirage au sort, même s'ils souhaitent que les juges sans appartenance politique soient indépendants et aient des chances d'être élus. Ceci est prouvé par les résultats de l'enquête menée auprès de 3'420 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de novembre 2021. L'étude a été réalisée par le gfs.bern et financée par la Chancellerie Fédérale.

Oui contre la pénurie de personnel soignant, clairement visible à travers la pandémie Initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » (Initiative sur les soins infirmiers)

L'initiative sur les soins infirmiers a été la toute première initiative à caractère syndical à être acceptée. Cette acceptation claire a été obtenue grâce à un fort soutien des votants du camp gauche-vert et du centre politique. Ainsi, les votes favorables du PS, des Verts et des Verts libéraux, ainsi que l'abstention du centre, ont été pertinents. Le oui était en outre l'expression de la confiance dans les syndicats et dans le personnel soignant ; il a été renforcé par l'importance accordée à un état social fort et à la solidarité. S'y sont ajoutées les circonstances exceptionnelles de la pandémie, qui expliquent l'acceptation extrêmement nette de l'initiative. Le principal motif invoqué par le camp du oui était la pénurie de personnel soignant mise en évidence par la pandémie. Parmi les premières motivations les plus souvent citées, de nombreux votants en faveur du oui ont voulu exprimer leur estime pour le travail des soignants-es lors de la pandémie. Les personnes ayant un lien direct avec les soins ont également voté davantage en faveur du projet. Enfin, une nette majorité a voté en faveur du projet, influencée par la pandémie. Même les personnes ayant voté non ont très nettement soutenu les arguments du oui lorsque des mesures contre la pénurie de personnel soignant ou des améliorations des conditions de travail ont été exigées. Le camp du non, fortement marqué par les partisans du PLR et de l'UDC, ne voulait toutefois pas d'une telle ingérence de l'État consistant à conférer un statut spécial aux soins dans la Constitution, et a jugé le contre-projet meilleur.

Jeu de hasard indésirable dans l'élection des juges fédéraux

Initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort » (Initiative sur la justice)

L'initiative sur la justice s'est concentrée sur le fait de procéder à l'élection des juges fédéraux par tirage au sort. L'électorat a toutefois clairement rejeté l'initiative. La majorité des partis de droite et du centre ont exprimé leur opposition, mais les gauches n'ont pas non plus créé de majorité. Même si la confiance dans les juges est moindre, aucune majorité ne s'est dégagée au sein du Tribunal Fédéral et des partis en faveur du projet. Les raisons de voter oui étaient que les juges devaient agir indépendamment des partis politiques, que le nouveau système serait plus équitable et que des juges sans appartenance politique pourraient être élus. Mais les arguments contre, selon lesquels l'élection deviendrait un jeu de hasard et que le système actuel était l'un des meilleurs au monde, ont été beaucoup plus convaincants. Le tirage au sort n'a donc finalement pas convaincu, même si près de la moitié des votants-es sont favorables aux juges indépendants des partis et souhaitent permettre l'élection de juges sans appartenance politique.

Éloge et soutien de l'électorat pour la loi Covid 19

Modification du 19 mars 2021 de la loi Covid 19 (loi Covid 19)

Le 15 juin 2021, alors que la votation de la loi Covid 19 était terminée, on disait littéralement : « après la votation, tout reste à faire ». En effet, le référendum a été lancé immédiatement contre des parties modifiées de la loi Covid 19 et une nouvelle votation a eu lieu environ cinq mois plus tard.

En novembre, l'approbation était encore un peu plus nette qu'en juin : De 60 %, l'approbation est passée à 62 %. Des plus jeunes aux plus âgés et de la gauche à la droite, rares sont les groupes qui ont voté majoritairement contre. Les exceptions sont les personnes non vaccinées, les sympathisants de l'UDC et ceux qui font confiance aux opposants aux mesures ou aux « amis de la Constitution ». Par rapport au vote de juin, les camps se sont davantage polarisés : alors que les sympathisants de l'UDC ont plus clairement dit non, les sympathisants du PLR et des Verts libéraux ont plus nettement voté oui. Les personnes ayant des sympathies pour d'autres partis ont voté oui en majorité. En Suisse alémanique, les pourcentages de oui ont été globalement plus élevés que lors de la première votation de juin 2021, tandis qu'ils ont été moins élevés en Suisse romande.

Les contre-arguments se sont focalisés sur les mesures et l'insatisfaction de la politique de lutte contre le coronavirus. Les arguments pour, qui ont été beaucoup plus souvent exprimés, sont contraires : l'objectif est de soutenir la politique actuelle de lutte contre le coronavirus, de vaincre la pandémie, et de se montrer solidaire. Pour atteindre cet objectif, le certificat Covid est considéré comme un soutien important. Certes, les opposants et les partisans ont utilisé intensivement différents médias, mais le contenu publicitaire ou généré par les utilisateurs, comme les affiches de rue, les commentaires en ligne sur les portails d'information, les médias sociaux ou Youtube,

ont été des sources nettement plus importantes pour les opposants. Inversement, les personnes ayant voté oui ont accordé encore plus d'attention à la télévision, à la radio, aux journaux et au livret fédéral que les personnes ayant voté non.

Pour les personnes vaccinées, les avantages supplémentaires du certificat ont pesé dans la décision de novembre. Ces avantages l'ont emporté sur les préoccupations des opposants qui craignaient que le certificat ne crée une société à deux vitesses.

Enfin, le résultat de la votation montre également la confiance dont jouit le Conseil Fédéral auprès de la population ; celle-ci a contribué à ce que la loi Covid-19 soit clairement adoptée.

Une importance record a été accordée à la seconde votation Covid 19

La participation

Le 28 novembre 2021, la participation a atteint 65,7% (loi Covid-19), soit le quatrième taux le plus élevé depuis l'introduction du droit de vote des femmes en 1971. Avec cette participation très élevée, l'année 2021 a également été celle de la participation moyenne la plus élevée depuis 1971. Contrairement à la votation du 15 juin 2021 avec le premier référendum sur la loi Covid 19, où deux projets de politique agricole étaient encore ceux auxquels on attribuait la plus grande importance, le deuxième référendum était clairement le projet principal: l'importance moyenne attribuée sur une échelle de 0 à 10 n'atteignait que 7,0 lors de la première votation référendaire, mais elle est maintenant passée à 8,8 lors de la deuxième votation sur la loi Covid 19, soit la valeur moyenne la plus élevée des deux dernières législatures. Le débat, polarisé notamment par le comité référendaire, a mobilisé les pôles politiques de manière exceptionnelle et a en outre incité de très nombreuses personnes à participer, alors qu'elles ne le font que lors de votations particulièrement importantes.

Les projets présentés aux votations

Lors de la votation du 28 novembre 2021, les électeurs suisses devaient se prononcer sur trois projets. Les initiatives sur les soins infirmiers et la loi Covid-19 ont été acceptées et l'initiative sur la justice a été rejetée.

2 La participation

Le 28 novembre 2021, les titulaires du droit de vote suisses ont voté sur trois projets :

1. L'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts »
(Initiative sur les soins infirmiers)
2. Initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort »
(Initiative sur la justice)
3. Modification de la loi fédérale sur les fondements légaux des ordonnances du Conseil Fédéral visant à maîtriser l'épidémie de Covid-19 (loi Covid-19)

La participation s'est chiffrée à environ 65.7 % pour la loi Covid-19.¹ Il s'agit de la quatrième plus forte participation à une journée de votations depuis l'introduction du droit de vote des femmes en 1971. En 2021, la participation moyenne a également été, avec 57 %, la plus forte depuis 1971. La deuxième plus forte participation s'était produite en 1974 avec un taux de 55 %², lors de la votation d'une initiative contre l'emprise étrangère (70.3 % de participation) et d'une initiative pour une meilleure assurance-maladie (39.7 % de participation). Vu que la loi Covid-19 avait un lien direct avec la pandémie et que l'initiative sur les soins infirmiers a été très intensément discutée sous le coup des contraintes de la profession en pleine pandémie, il est possible, compte tenu des très fortes participations, de partir définitivement du principe qu'une politisation de la population suisse a eu lieu en raison de la pandémie. La polarisation concomitante de la population dans le cadre de la pandémie s'est exprimée aussi bien dans différentes enquêtes que dans de nombreuses manifestations et campagnes en ligne du camp des corona sceptiques. Le débat a mobilisé les deux camps et a été la cause, au vu de la grande importance attribuée au projet sur la Covid-19, du très haut niveau de participation.

Le Tableau 1 représente la participation estimée aux votations, à l'aide de paramètres sociodémographiques sélectionnés. La participation en fonction des groupes sociétaux présente des schémas habituels, bien que les taux de participation comparativement très élevés rencontrés dans pratiquement tous les groupes soient frappants. Les femmes et les hommes ont participé à parts rigoureusement égales. Les autres liens sont, conformément aux V de Cramér, d'une intensité similaire. Parmi les répondants les plus âgés et les plus instruits, près des trois quarts ont participé ; ceci est relativement élevé en comparaison aux catégories de revenus les plus bas et les personnes sans éducation post-obligatoire qui n'ont été que la moitié à participer.

¹ [Lien vers bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)

² [Lien vers bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)

Tableau 1: Participation estimée selon des paramètres sociodémographiques
(en pourcentage des titulaires du droit de vote)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	65.7	3373	
Âge			V=.19***
18-29 ans	55	465	± 4.5
30-39 ans	52	498	± 4.4
40-49 ans	66	561	± 3.9
50-59 ans	68	688	± 3.5
60-69 ans	73	579	± 3.6
70 ans et plus	78	582	± 3.4
Sexe			V=0
Femmes	66	1754	± 2.2
Hommes	66	1619	± 2.3
Sexe et âge			V=0.2***
Femmes / 18-39	54	497	± 4.4
Hommes / 18-39	54	466	± 4.5
Femmes / 40-65	69	835	± 3.1
Hommes / 40-65	65	742	± 3.4
Femmes / 65+	74	422	± 4.2
Hommes / 65+	83	411	± 3.6
Niveau d'éducation			V=.19***
Sans formation post-obligatoire	49	373	± 5.1
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	62	1160	± 2.8
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	77	835	± 2.9
École technique/Université/EPF/Doctorat	73	844	± 3

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	n	V de Cramér / Erreur type
Revenu du foyer			V=0.2***
Jusqu'à 3'000 CHF	44	147	± 8.1
3'000-5'000 CHF	54	437	± 4.7
5'000-7'000 CHF	69	551	± 3.9
7'000-9'000 CHF	76	499	± 3.7
9'000-11'000 CHF	72	435	± 4.2
Plus de 11'000 CHF	72	723	± 3.3

Est indiqué chaque fois le nombre non pondéré d'enquêtés-es (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %). Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. Ho: V=0) et erreurs types. *** = $p < 0.001$, ** = $p < 0.01$, * = $p < 0.05$.

Par ailleurs, il existe une forte dépendance de la mobilisation en fonction des paramètres politiques (Tableau 2). Comme d'habitude, l'intérêt fondamental voué à la politique explique très fortement la participation : un intérêt vif pousse à une participation accrue. La très forte mobilisation au niveau de deux pôles politiques, l'un complètement à gauche, l'autre complètement à droite, est saisissante. Comme au niveau des pôles, la mobilisation a été la plus forte chez les sympathisants-es de l'UDC et les sympathisants-es des Verts. Cette mobilisation devrait être apparue en raison de la polarisation du débat sur la loi Covid-19. De même, les personnes qui font peu - voire très peu - confiance au Conseil Fédéral ont été mobilisées avec une intensité comparable à la mobilisation de celles qui font très fortement confiance au Conseil Fédéral.

Tableau 2: Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage de l'électorat inscrit)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	65.7	3373	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0.1***
Complètement à gauche (0-2)	72	338	± 4.8
À gauche (3,4)	73	594	± 3.6
Au centre (5)	65	891	± 3.1
À droite (6,7)	69	681	± 3.5
Complètement à droite (8-10)	79	361	± 4.2

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	n	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=.23***
UDC	77	462	± 3.8
PLR	74	489	± 3.9
Le Centre	72	358	± 4.7
PVL	70	239	± 5.8
PS	71	510	± 3.9
Verts	81	243	± 5
Autre parti	71	207	± 6.2
Aucune	48	426	± 4.7
Intérêt politique			V=.44***
Très intéressé	93	579	± 2.1
Plutôt intéressé	77	1666	± 2
Plutôt pas intéressé	46	908	± 3.2
Pas du tout intéressé	23	168	± 6.4
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0.1***
Très réduite à réduite (0-4)	73	393	± 4.4
Moyenne (5)	59	483	± 4.4
Élevée (6-7)	62	691	± 3.6
Très élevée (8-10)	70	1669	± 2.2

29 % des non-participants-es ont indiqué avoir oublié de participer à la votation (cf. Tableau 3). Un autre motif largement invoqué a été un empêchement ayant rendu la participation impossible (24 %). 18 % ont indiqué comme motif avoir eu du mal à se décider ; ce pourcentage est plus élevé que lors de votations précédentes. 8 % ont indiqué que le résultat de la votation était clair même en l'absence de leur voix. Certaines personnes ont indiqué des motifs symptomatiques d'une lassitude envers la politique. Respectivement 8 % ont indiqué que leur avis ne changerait de toute façon rien, et 7 % que leur voix ne ferait pas pencher la balance. Pour seulement 6 %, le motif décisif de non-participation a été le désintérêt envers ces thèmes. C'est moins que d'habitude ; parallèlement, 11 % (soit un pourcentage plus élevé) ont indiqué ne jamais participer par principe aux votations. Cela signale, comme il fallait s'y attendre, que les personnes qui décident en fonction de la situation, du contenu des thèmes ou de l'intensité du débat si elles vont participer ou pas, ont été particulièrement nombreuses à participer le 28 novembre 2021. Parmi les non-participants-es ont figuré des parts plus importantes que d'habitude de personnes dépassées par les thèmes ou qui, de facto, ne participent jamais.

Tableau 3: Motifs de non-participation aux votations (en % des non-participants)

Motifs de non-participation	Part estimée (%) (pondérée)	n
J'ai oublié de participer aux votations	29	139
J'ai été empêché-e	24	116
Je n'ai pas pu me décider	18	89
Je ne participe jamais, par principe, aux votations	11	44
Je suis parti-e du principe que le résultat des votations allait être clair	8	36
Je pense que les votations ne changent rien de toute façon	8	41
J'estime que de toute façon ma voix personnelle ne fera pas pencher la balance	7	37
Les thèmes des votations étaient trop compliqués	6	33
Les thèmes des votations ne m'intéressaient pas	6	30
Je me méfie des processus démocratiques	3	15
Ne sait pas / pas de réponse	7	37

La cohorte de non-participants se chiffre à 796. Des indications multiples étaient possibles.

3 La formation de l'opinion

3.1 La signification des projets

Les enquêtés ont été priés d'indiquer l'importance que chaque projet revêtait à leurs yeux (Tableau 4). Sur une échelle de 0 à 10, cette note s'est chiffrée en moyenne à 6.9 pour l'initiative sur les soins infirmiers, à 5.1 pour celle sur la justice et à 8.8 pour la loi Covid-19. L'importance de la révision de la loi Covid-19 en sa version du 19 mars 2021 était extraordinairement grande. Comparé à la première votation sur cette loi le 13 juin 2021, l'importance subjective de la nouvelle révision de la loi Covid-19 s'est notamment accrue pour devenir maintenant le projet-phare à proprement dit. En juin 2021, la votation ne s'était vue attribuer qu'une importance moyenne de 7.0, tandis que les participants-es aux votations avaient attesté des importances plus élevés aux deux initiatives de politique agricole.

Tableau 4: Importance personnellement accordée aux projets
(parts de perception de l'importance en pourcentage des votants-es en faveur du oui ou du non)

Niveau d'importance	Initiative sur les soins infirmiers		Initiative sur la justice		Loi Covid-19	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Très faible (0-1)	4	69	11	249	1	23
Faible (2-4)	14	292	26	612	2	58
Moyen (5)	13	323	23	558	4	84
Élevé (6-8)	37	1078	29	739	24	681
Très élevé (9-10)	32	928	11	287	69	1897
Valeur moyenne (totale)	6.9	2690	5.1	2445	8.8	2743

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit oui soit non. Les réponses «ne sait pas» ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de décision

Les trois projets s'assortissaient de difficultés de compréhension différentes (Tableau 5) : trouver la décision a été le plus simple pour la loi Covid-19. En effet, 85 %, soit un pourcentage élevé, ont trouvé la prise de décision relativement facile. La nouvelle décision a donc été prise avec plus de facilité qu'en juin lorsque seulement 76 % des votants avaient trouvé facile à prendre la décision relative à la version d'alors de la loi Covid-19. Cela signale que la décision prise en novembre 2021 a été en partie prédéterminée par la décision de juin 2021.

En moyenne, il a été facile de porter un jugement sur l'initiative pour les soins infirmiers, tandis que la décision pour ou contre l'initiative sur la justice, le 28 novembre 2021, a été la plus difficile à prendre.

Tableau 5: Difficulté de compréhension (en % des votants)

Difficultés de compréhension	Initiative sur les soins infirmiers		Initiative sur la justice		Loi Covid-19	
	Votants-es en % (pondérés)	n	Votants-es en % (pondérés)	n	Votants-es en % (pondérés)	n
Plutôt facile	79	2062	67	1519	85	2303
Plutôt difficile	21	520	33	757	15	379
N (total)		2582		2276		2682

Les personnes interrogées ont indiqué à quel moment elles s'étaient décidées pour le oui ou pour le non (Tableau 6). Ici aussi se manifeste la prédétermination du projet de loi Covid-19 vu que 82 % des personnes ont su dès le départ, à partir de leurs propres souvenirs, ce sur quoi elles allaient voter. Cette valeur est manifestement élevée car, en juin 2021, un nombre nettement plus faible de personnes, comparativement, savaient dès le départ comment elles allaient voter au sujet de la loi Covid-19 (65 %). Pour les deux autres projets, moins de personnes avaient su dès le départ comment elles allaient voter : concernant l'initiative sur les soins infirmiers, le taux s'est chiffré à 60 %, contre seulement 51 %, soit un taux relativement bas, concernant l'initiative sur la justice.

Tableau 6: Moment de décision (en % des votants)

Moment de décision	Initiative sur les soins infirmiers		Initiative sur la justice		Loi Covid-19	
	Votants-es en % (pondérés)	n	Votants-es en % (pondérés)	n	Votants-es en % (pondérés)	n
Clair depuis le début	60	1564	51	1157	82	2228
Pendant la campagne des votations	30	827	34	813	14	391
Au dernier moment	10	261	15	380	4	110
N (total)		2652		2350		2729

3.3 L'acquisition d'informations

Les canaux d'information par lesquels les votants-es se sont informé-e-s sur les projets proposés aux votations se présentent dans un ordre similaire à celui des votations antérieures (Tableau 7). D'un côté est indiquée la part d'utilisateurs, de l'autre l'intensité (échelle : de 1 à 10) avec laquelle ils se sont servis de ce média.

Les articles dans les journaux (85 %), la brochure fédérale explicative (83 %) et les émissions télévisées sur les votations (76 %) ont de nouveau été les trois principaux canaux ayant permis aux votants de s'informer sur les projets. Avec des valeurs moyennes d'environ 6, ces sources ont aussi été plus intensément prises en compte que la totalité des autres sources. Les sources en ligne revêtent également une importance haute : avec 68 % qui tiennent compte des pages d'actualités sur Internet, cette source occupe la quatrième place et se situe dans le haut du classement aussi en termes d'intensité d'utilisation. Un peu moins des deux tiers utilisent les émissions sur les votations à la radio avec en moyenne la même intensité qu'ils utilisent les pages d'actualité. Environ 55 % recourent aux journaux de votations ou aux prospectus, aux annonces dans les journaux ou aux affiches dans la rue. Avec 53 %, les sondages d'opinion sont majoritairement pris en compte et plus que d'habitude. Dans les rangs arrière se trouvent les commentaires sur les portails d'actualités en ligne, les messages sur le lieu de travail, sur les réseaux sociaux, ou les films et vidéoclips sur Internet. L'app VoteInfo n'est certes utilisée que par 29 %, mais avec une intensité d'utilisation à 5.1 ; cette dernière se situe typiquement bien plus haut que les autres médias d'une moins grande portée.

Tableau 7: Utilisation des médias (parts en % des votants)

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
Articles dans les journaux	85	6.2	2378
La brochure fédérale explicative	83	6.4	2350
Émissions sur les votations à la télévision	76	6	2167
Pages d'actualités sur Internet	68	5.3	1954
Émissions sur les votations à la radio	65	5.4	1902
Journaux sur les votations ou dépliants	61	4.6	1736
Courrier des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs sur les forums Internet	58	4.4	1599
Annonces dans les journaux	55	3.8	1563
Affiches dans la rue	55	3.5	1484
Sondages d'opinion	53	4	1472
Commentaires sur les portails d'actualité en ligne	49	4.4	1356
Messages sur le lieu de travail	44	4.5	1202
Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou Instagram	36	4.2	1001
Films et clips vidéo sur Internet, sur YouTube par exemple	35	4.2	976
App VoteInfo de la Confédération	29	5.1	866

Résultats pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« Part d'utilisation en % ») indique la part de votants-es qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les indications fournies par les utilisatrices et utilisateurs effectifs du média respectif ont été prises en compte. Total: n = 2'787.

Comme déjà en juin 2021, on constate pour la loi Covid-19 des différences entre le principal canal de communication et le comportement de vote (Tableau 8), tandis qu'il n'existe pas de différences similaires pour les deux autres projets votés le 28 novembre 2021. Pour la deuxième votation sur la loi Covid-19, les votants-es en faveur du oui se sont plus fréquemment informés-es en ligne que hors ligne. Les différences entre les parts de oui chez les utilisateurs d'informations en ligne et hors ligne sur la loi Covid-19 sont en soi relativement importantes et aussi un peu plus marquées comparé à la première votation sur la loi Covid-19.

Tableau 8: Mode d'information politique (en % des votants)

Canaux de communication	Initiative sur les soins infirmiers			Initiative sur la justice			Loi Covid-19		
	Votants-es en faveur du Oui en %	n	SD	Votants-es en faveur du Oui en %	n	SD	Votants-es en faveur du Oui en %	n	SD
En ligne	60	321	± 5.4	31	136	± 7.8	54	308	± 5.6
Les deux à égalité	60	706	± 3.6	32	287	± 5.4	62	832	± 3.3
Hors ligne	61	772	± 3.4	31	337	± 4.9	69	826	± 3.2
N (total) / V de Cramér		1799	V=.01		760	V=.02		1966	V=.11

Résultats pondérés. Exemple de lecture : de toutes les personnes qui ont indiqué « en ligne » comme canal de communication et ont voté au sujet de l'initiative sur les soins infirmiers, 60 % ont voté oui à cette même initiative.

4 Initiative sur les soins infirmiers

4.1 La situation de départ, projet de loi et recommandations

En décembre 2016, l'association suisse des professionnels-les de soins infirmiers SBK avait lancé l'initiative « Pour des soins infirmiers forts » également appelée « Initiative sur les soins infirmiers ». Cette initiative attire l'attention sur la pénurie de personnel soignant en Suisse et elle essaie d'y remédier. En raison du vieillissement de la population, les professions de soins sont confrontées à des défis supplémentaires.

L'initiative place la Confédération et les cantons dans l'obligation de promouvoir les professions de soins. Afin de pouvoir préserver la qualité des soins en Suisse, il faut à l'avenir créer plus de postes de formation du personnel infirmier. De plus, les conditions de travail du personnel infirmier doivent être améliorées pour contrer ainsi la désertion de cette profession.

Le Conseil Fédéral et le Parlement reconnaissent le besoin d'agir dans le domaine des soins. Pour eux toutefois, les exigences vont trop loin. Pour cette raison, une contre-proposition indirecte a été élaborée, qui serait entrée en vigueur en cas de refus de l'initiative. Avec un financement pouvant atteindre un milliard de francs, il s'agissait seulement de soutenir les formations de base et continues du personnel infirmier, tandis qu'il s'agissait d'éviter de conférer un statut spécial à la profession dans la Constitution. Pour les auteurs-es de l'initiative, c'était trop peu et ils ont décidé de ne pas retirer leurs initiatives.

Bien que le PVL et le Centre aient fermement défendu la contre-proposition, les délégués du PVL ont finalement décidé du oui comme mot d'ordre et ceux du Centre ont laissé le libre choix de vote. Le PLR et l'UDC ont recommandé un non, le PS et les Verts un oui. Le 28 novembre 2021, l'initiative a été acceptée par une nette majorité de voix de la population (61 %). À l'exception d'Appenzell Rhodes-Intérieures, la majorité a adopté l'initiative dans tous les autres cantons.

4.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

Les paramètres sociodémographiques énoncés (Tableau 9) montrent, conformément au V de Cramér, trois liens peu accentués mais significatifs : **L'ÂGE**, **LE SEXE** et **LE TAUX D'OCCUPATION**. Le lien avec le **REVENU DU FOYER** est un peu plus net.

Cependant, tous les groupes sociologiques ont majoritairement adopté l'initiative sur les soins infirmiers. Un peu moins qu'en moyenne, ce sont surtout les personnes issues des foyers aux plus hauts revenus (54 % de oui) ainsi que celles âgées entre 40 et 49 ans (52 %) qui ont voté. Avec un taux de 63 %, les femmes ont soutenu l'initiative un peu plus clairement que les hommes (58 %). La différence par **NIVEAU D'ÉDUCATION** n'est pas significative.

Le lien en fonction du **RAPPORT PERSONNEL AVEC LES SOINS** est également significatif. On note au passage ceci : plus ce rapport était direct et plus les personnes interrogées ont voté en faveur de l'initiative pour les soins infirmiers. La part importante de personnes qui ont au moins un rapport indirect avec les soins devrait avoir été codécisive dans la forte part de oui. Toutefois, même des personnes sans rapport direct ont voté en majorité (de justesse) pour l'initiative.

Tableau 9: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	61.0	2751	
Âge			V=.09**
18-29 ans	68	337	± 5
30-39 ans	64	366	± 4.9
40-49 ans	52	456	± 4.6
50-59 ans	61	571	± 4
60-69 ans	60	501	± 4.3
70 ans et plus	61	520	± 4.2
Sexe			V=.05*
Femmes	63	1439	± 2.5
Hommes	58	1312	± 2.7
Niveau d'éducation			V=.05
Sans formation post-obligatoire	65	266	± 5.7
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	59	934	± 3.2
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	58	718	± 3.6
École technique/Université/EPF/Doctorat	63	727	± 3.5

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Taux d'occupation			V=.07*
A temps complet (90–100 %)	59	1664	± 2.4
A temps partiel entre 70 % et 89 %	66	403	± 4.6
A temps partiel entre 50% et 69%	65	345	± 5
A temps partiel moins de 50 %	65	208	± 6.5
Revenu du foyer			V=.11***
Jusqu'à 3'000 CHF	73	96	± 9
3'000-5'000 CHF	59	330	± 5.3
5'000-7'000 CHF	61	454	± 4.5
7'000-9'000 CHF	67	432	± 4.4
9'000-11'000 CHF	59	376	± 5
Plus de 11'000 CHF	54	628	± 3.9
Rapport personnel avec les soins			V=.11***
Je travaille moi-même dans le secteur des soins	88	156	± 5.1
J'ai un rapport personnel étroit avec les soins	69	305	± 5.2
Amis ou connaissances qui travaillent dans le secteur des soins	62	177	± 7.2
Je dépends entièrement des soins ou en ai entièrement dépendu dernièrement	61	963	± 3.1
Rapport indirect avec les soins	57	364	± 5.1
Je n'ai absolument aucun lien avec les soins	55	831	± 3.4
Ne sais pas/pas d'indication	50	624	± 3.9

LES ATTITUDES POLITIQUES fournissent des raisons plus claires pour lesquelles l'initiative a joui d'un soutien aussi net, et elles révèlent des liens plus intenses que les analyses sociales (Tableau 10).

DANS L'ENSEMBLE, les paramètres politiques suivants ont eu tendance à conduire au oui : l'autoclassement entre la gauche et le centre sur l'échelle gauche-droite ainsi qu'une affinité pour un parti qui se positionne également au centre ou au centre gauche. La confiance envers les syndicats ainsi qu'une échelle de valeurs en faveur d'un état social très développé et en faveur de la solidarité contribuent à expliquer aussi nettement le oui. À côté du **PROFIL SYNDICALISTE DE GAUCHE À FORT RAYONNEMENT SUR LE CENTRE POLITIQUE**, le **CONTEXTE DE LA COVID** a lui aussi, selon l'angle de vue subjectif des personnes interrogées, fortement influencé le résultat : l'influence de la Covid sur la décision de vote, la confiance envers le personnel soignant et celle envers la médecine classique constituent au niveau individuel des facteurs importants pour expliquer les parts de oui.

En **DÉTAIL**, un net fossé se dessine entre les **IDÉOLOGIES** politiques. Seules les personnes qui se classent au centre politique ou au centre gauche ont majoritairement adopté l'initiative. A gauche, il s'agit de plus de quatre enquêtés-es sur cinq, et d'encore 61 % des voix pour au Centre. La majorité de personnes qui, en revanche, se positionnent à droite (part de 45 % de oui) ou complètement à droite (33 %) a rejeté l'initiative.

Les mots d'ordre du Centre et du PVL devraient également avoir joué un rôle dans le soutien reçu du centre politique. Les **PRÉFÉRENCES POUR UN PARTI** montrent des liens très nets. Malgré la liberté de vote, une majorité modérée de 56 % au Centre a voté en faveur de l'initiative. Les sympathisants-es du PVL ont voté à 69 % pour l'initiative. Les sympathisants-es des Verts (88 %) et du PS (87 %) ont en grande majorité suivi les mots d'ordre. Inversement, la majorité était aussi contre l'initiative chez les votants du PLR et de l'UDC, mais l'initiative a bénéficié malgré tout d'une sympathie relativement forte dans les rangs de leurs sympathisants-es.

En ce qui concerne la **CONFIANCE**, c'est dans un premier temps le caractère syndical de gauche de l'initiative qui ressort nettement aussi dans le profil d'approbation. Seules les personnes ne faisant guère ou pas du tout confiance aux syndicats ou au personnel soignant ont en majorité rejeté le projet. Plus une personne avait confiance en eux et plus elle était encline à voter oui. La confiance envers la médecine classique a également joué un rôle : ne pas lui accorder de confiance ou n'en accorder que peu mène à une attitude critique envers le projet.

Les **ÉCHELLES DE VALEUR** ont marqué le comportement de vote. Les personnes préférant un état social très développé à un état social peu développé (76 %) ou préférant la solidarité à la responsabilité individuelle (76 %) ont très nettement soutenu le projet. Les fédéralistes convaincus-es, désireux-ses de donner plus de pouvoir aux cantons qu'à la confédération, ont de justesse rejeté l'initiative avec 47 % de oui.

Et, enfin, sur le plan subjectif, **L'INFLUENCE DE LA COVID** a également revêtu une grande importance. Les personnes qui ont indiqué que la pandémie influençait leur décision ont accepté l'initiative sur les soins infirmiers avec bien plus de clarté que celles qui ne ressentiaient pas une telle influence.

Tableau 10: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	61.0	2751	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0.4***
Complètement à gauche (0-2)	91	294	± 3.3
À gauche (3-4)	83	525	± 3.2
Au centre (5)	61	740	± 3.5
À droite (6-7)	45	565	± 4.1
Complètement à droite (8-10)	33	306	± 5.3

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=.39***
UDC	39	387	± 4.9
PLR	40	421	± 4.7
Le Centre	56	310	± 5.5
PVL	69	212	± 6.3
PS	87	453	± 3.1
Verts	88	213	± 4.4
Autre parti	68	160	± 7.2
Aucune	63	301	± 5.5
Confiance envers les syndicats			V=0.3***
Très réduite à réduite (0-4)	42	819	± 3.4
Moyenne (5)	65	642	± 3.7
Élevée (6-7)	72	578	± 3.7
Très élevée (8-10)	81	427	± 3.7
Confiance envers le personnel soignant			V=0.3***
Très réduite à réduite (0-4)	12	61	± 8.3
Moyenne (5)	36	206	± 6.6
Élevée (6-7)	51	495	± 4.4
Très élevée (8-10)	70	1917	± 2
Confiance envers la médecine classique			V=0.1***
Très réduite à réduite (0-4)	50	214	± 6.7
Moyenne (5)	60	416	± 4.7
Élevée (6-7)	58	600	± 4
Très élevée (8-10)	65	1400	± 2.5
Échelle de valeurs : «Une Suisse avec un état social très développé ou une Suisse avec un état social peu développé»			V=.34***
État social très développé	76	1379	± 2.2
Échelle de valeurs mitigée	50	917	± 3.2
État social peu développé	31	251	± 5.7
Échelle de valeurs : «Une Suisse où la solidarité est plus importante que la responsabilité individuelle, ou une Suisse où la responsabilité individuelle est plus importante que la solidarité ?»			V=.25***
La solidarité est plus importante	76	878	± 2.8
Échelle de valeurs mitigée	60	994	± 3
Responsabilité individuelle plus importante	44	609	± 3.9

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Échelle de valeurs : «Une Suisse dans laquelle la Confédération détient plus de pouvoir, ou une Suisse dans laquelle les Cantons détiennent plus de pouvoir»			V=.17***
Plus de pouvoir pour la Confédération	69	779	± 3.2
Échelle de valeurs mitigée	60	1092	± 2.9
Plus de pouvoir aux Cantons	47	544	± 4.2
Influence de la Covid sur la décision de vote			V=.14***
Pas influencé-e	51	707	± 3.7
Influencé-e	66	1869	± 2.1

4.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un oui ou d'un non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (Tableau 11) sont classables en trois catégories principales : pénurie de personnel soignant (26 % de toutes les premières indications, 42 % de toutes les indications), la fortification à long terme du métier de soignant-e (resp. 19 % et 33 %) et la pandémie de Covid-19 (resp. 12 % et 20 %).

Chez les personnes approuvant c'est souvent une intense conscience du problème que constitue la situation des soins, indépendamment de la situation de la Covid, qui conditionnait en premier lieu le motif du Oui. Dans cette situation figurent concrètement les conditions de travail (resp. 8 % et 11 %), le salaire (resp. 7 % et 12 %) ainsi que le manque de personnel (resp. 4 % et 6 %).

Pour le deuxième groupe de motifs, la fortification à long terme de la profession, il s'agissait d'une valorisation absolument fondamentale (resp. 6 % et 9 %) ainsi que de la qualité du système de santé (resp. 4 % et 6 %).

Pour beaucoup de personnes et mesurée à l'aune des premières indications, l'expression de l'estime, du respect et de la gratitude dans le contexte de la pandémie de Covid (resp. 7 % et 10 %) revêtait une importance capitale. A cela s'ajoutait la solidarité (resp. 3 % et 5 %).

Tableau 11: Motifs de décision pour (en % des votants-es en faveur du oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Pénurie de personnel soignant	26	446	42	720
Mauvaises conditions de travail (dès avant la Covid-19)	8	136	11	193
Salaire équitable/meilleur/plus juste pour les personnels soignants	7	125	12	204
Pénurie de personnel, sous-effectifs	4	61	6	98
Fortifier à long terme le métier de soignant-e	19	386	33	625
Valorisation du métier de soignant-e	6	126	9	172
Assurer la qualité du système de santé	4	71	6	115
Pandémie de Covid-19	12	446	20	389
Expression d'estime, de respect, de gratitude	7	137	10	205
Solidarité	3	61	5	86
Considérations générales (p. ex. bon projet, sympathique)	15	283	20	378
Autre	16	304	23	425
Réponses visiblement fausses / confusions	0	0	0	1
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	1	20	2	35
Ne sait pas / aucun motif indiqué	26	565	65	1343

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les enquêtés-es ont fréquemment noté plus d'un motif et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Les **MOTIFS DU NON** à l'initiative pour les soins infirmiers se référaient au rôle de l'état, annoncé dans l'initiative, dans le métier de soignant-e (resp. 21 % des premières indications et 31 % de toutes les indications), à la contre-proposition (resp. 19 % et 24 %) ou au système de santé (resp. 15 % et 24 %).

Les échelles de valeurs libérales et fédéralistes s'expriment dans la question de l'étatique, sachant que le motif individuel le plus important dans cette catégorie a été qu'un tel règlement n'a rien à faire dans la Constitution (resp. 8 % et 13 %). Certains-es ont toutefois aussi vu la responsabilité du secteur lui-même (resp. 4 % et 7 %) ou une responsabilité primaire des Cantons (resp. 3 % et 5 %).

La contre-proposition n'a pas été très présente dans le débat mais elle a constitué l'un des motifs chez près d'un quart des votants-es en faveur du non. Elle a été perçue comme faisable (resp. 12 % et 14 %) mais aussi comme plus rapide à mettre en œuvre (resp. 5 % et 7 %).

Concernant les liens avec le système de santé, le caractère déplaisant d'une valorisation des métiers de soins par rapport à d'autres professions (resp. 7 % et 11 %) ainsi que la peur des conséquences des coûts (resp. 6 % et 9 %) ont été exprimés.

Tableau 12: Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Contre l'immixtion de l'État	21	182	31	262
N'a rien à faire dans la Constitution	8	76	13	105
Secteur lui-même responsable du personnel et des salaires	4	38	7	63
La santé est l'affaire des Cantons	3	33	5	48
Contre-proposition	19	160	24	195
La contre-proposition est faisable	12	106	14	122
La contre-proposition peut être mise plus rapidement en œuvre	5	38	7	53
Les soignants-es en demandent trop	2	15	3	19
Système de santé	15	112	24	175
Métiers de soins privilégiés par rapport à d'autres	7	47	11	79
Augmentation des coûts hospitaliers/coûts de santé/de l'assurance	6	51	9	75
Considérations générales (p. ex. mauvais projet, antipathique)	8	70	13	106
Autre	10	87	16	131
Réponses visiblement fausses / confusions	0	4	1	8
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	7	63	8	71
Ne sait pas / aucun motif indiqué	27	178	76	611

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif et indépendamment de cela, ils/elles ont aussi toujours été interrogé-e-s sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

4.4 L'impact des arguments des votations

Différents arguments pour et contre ont aussi été présentés aux enquêtés-es afin de pouvoir en juger (Tableau 12). L'acceptation ou le refus dans son ensemble n'a pas été seul-e pertinent-e pour l'analyse de ces arguments : savoir quels arguments divisaient les votants-es du oui et du non l'a aussi été. De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps sont des signes qu'ils ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Les décisions de vote ont été prises sur des contenus assez bien fondés³: 71 % des votants-es ont en moyenne approuvé le contenu des arguments pour ou contre respectifs, et ont aussi voté conformément à leur propre attitude argumentative.

DANS L'ENSEMBLE, les jugements portés sur les arguments pour soulignent à quel point la conscience était vive, dans le contexte actuel, des problèmes rencontrés dans le secteur des soins. Même dans le camp des votants-es en faveur du non, l'ensemble des trois arguments pour a bénéficié d'un soutien (clairement) majoritaire. Les arguments contre ont bien plus fortement divisé les votants-es.

Dans l'ensemble et parmi les **ARGUMENTS POUR**, 87 % soutiennent l'affirmation selon laquelle la pénurie de personnel soignant est déjà une réalité et les investissements dans la formation sont incontournables. Les nombreuses défections de la profession conduisent aussi 87 % des votants-es à soutenir une amélioration des conditions de travail. 81 % ont confirmé que le personnel était déjà à bout de nerfs et que la pandémie de Covid n'a fait qu'accroître la pression qui pèse sur lui. Parmi les arguments en faveur du oui, c'est cet argument qui divise le plus, et il n'empêche même pas 66 % des votants-es en faveur du non de le soutenir.

Deux des trois **ARGUMENTS CONTRE** testés ont convaincu une étroite majorité de votants-es. 52 % ont vu dans la contre-proposition une variante rapide et un coût plus avantageux. À cet égard, les votants-es en faveur du oui se sont montrés nettement plus critiques (41 %) que les votants-es en faveur du non (69 %). L'argument selon lequel la Confédération ne doit pas réglementer les salaires et conditions de travail via un statut spécial ancré dans la Constitution a d'autant plus divisé la population. Dans l'ensemble, 53 % des votants-es soutiennent l'argument : 41 % des votants-es sont en faveur du oui et 74 % en faveur du non. La comparaison des salaires ou du nombre de soignants-es à l'échelle européenne – domaine où la Suisse fait partie du groupe de tête – n'a pratiquement pas été pertinente. 23 % seulement soutiennent cet argument.

Un élément constitutif de l'initiative a été jugé en plus : seulement une minorité de 46 % soutient l'exigence selon laquelle les infirmiers et infirmières professionnels-les doivent pouvoir facturer leurs prestations de soin sans ordonnance médicale. 19 % disent ne pas pouvoir juger cette exigence tandis que 35 % ne soutiennent pas cette exigence. Cet élément n'a pas figuré au premier plan dans la formation de l'opinion.

³ [Lien vers l'article SPSR de Milic \(2015\)](#)

Tableau 13: Total des arguments pour et contre, et parts de votants-es en faveur du oui et du non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas / pas de réponse
La pénurie de personnel soignant est déjà une réalité. Des investissements dans la formation du personnel soignant sont inévitables.	Total	87	8	4
	Votants-es en faveur du Oui	94	2	3
	Votants-es en faveur du Non	78	17	5
Presque la moitié des professionnels des soins abandonnent leur métier. Les conditions de travail doivent être améliorées pour pouvoir fidéliser du personnel qualifié.	Total	87	9	4
	Votants-es en faveur du Oui	95	2	2
	Votants-es en faveur du Non	75	20	5
Le personnel de santé et de soin travaille jusqu'à la limite. Avec la pandémie de Covid, la pression sur ce personnel n'a cessé de croître ; ils ont besoin de plus que seulement des applaudissements.	Total	81	15	5
	Votants-es en faveur du Oui	90	6	4
	Votants-es en faveur du Non	66	28	5
Arguments contre				
Avec la contre-proposition indirecte, le Parlement a proposé une solution rapide et pragmatique : 1 milliard de francs vont servir à subventionner les soins. L'initiative coûte de multiples fois cette somme.	Total	52	31	18
	Votants-es en faveur du Oui	41	40	19
	Votants-es en faveur du Non	69	17	15
Les salaires et conditions de travail des soignants-es ne doivent pas être réglés par la Confédération. Cela reviendrait à conférer un statut spécial à ce groupe professionnel dans la Constitution.	Total	53	32	14
	Votants-es en faveur du Oui	41	42	17
	Votants-es en faveur du Non	74	17	10
Une comparaison européenne place la Suisse dans le groupe de tête pour le nombre de soignants-es et pour leurs salaires. Il n'y a aucune raison d'en faire plus.	Total	23	67	10
	Votants-es en faveur du Oui	9	82	8
	Votants-es en faveur du Non	44	45	11

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 % Exemple de lecture pour le premier argument : 87 % de tous-tes les votants-es (ainsi que 94 % de tous-tes les votants-es en faveur du Oui et 78 % de tous-tes les votants-es en faveur du Non) se sont rangés-es derrière l'argument Pour selon lequel la pénurie de personnel soignant est déjà une réalité et que la formation de personnel soignant est devenue incontournable. 8 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord et 4 % ont répondu « Ne sait pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments: total 2'203, votants-es en faveur du Oui 1'304, votants-es en faveur du Non 834.

5 Initiative sur la justice

5.1 La situation de départ, projet de loi et recommandations

Le 26 août 2019 a été déposée l'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux-ales par tirage au sort » revêtue de 130'100 signatures valides. Le comité d'initiative autour d'Adrian Gasser comptait sur le soutien de différents-es experts-es issus-es des sciences sociales et du droit public.

L'initiative veut que les juges du Tribunal Fédéral soient désignés-es par tirage au sort. Le tirage au sort doit aussi permettre de garantir que les langues officielles du Tribunal Fédéral soient raisonnablement représentées. Une commission indépendante détermine quels-les juges peuvent être tirés-es au sort. Les juges ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite plus 5 ans peuvent être élus-es, et ne peuvent être destitués-es que dans le cadre d'une procédure de destitution. Grâce à ce principe, des juges pourraient juger indépendamment de tout parti du fait que, lors de leur élection, ils/elles ne dépendent pas des faveurs des membres du Parlement, et des candidats-es sans parti auraient une chance d'être élus-es.

Le Conseil Fédéral et le Parlement sont contre le tirage au sort car le principe du hasard viendrait se substituer à celui d'une élection démocratique. En outre, rien ne suggère que les juges fédéraux-ales jugeraient de façon impartiale. Le système actuel a fait ses preuves. Les représentants-es de tous les grands partis sont contre l'initiative sur la justice.

Cette initiative populaire a été refusée par une forte majorité. 68,1 % ont voté non (0 0/2 Cantons pour le oui et 20 6/2 Cantons pour le non). Par conséquent, l'élection des juges fédéraux-ales ne va pas être modifiée.

5.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

Les paramètres sociodémographiques énoncés (Tableau 13) montre que l'approbation varie en fonction de **L'ÂGE**, du **SEXE**, de **L'ÉDUCATION** et du **REVENU**, sachant que seulement une différence est significative.

DANS L'ENSEMBLE, un seul paramètre sociodémographique a conduit plutôt fortement au non que d'autres paramètres : les personnes qui ont achevé un apprentissage professionnel/une formation professionnelle ont été 27 % à voter oui, tandis que tous les autres paramètres dans cette catégorie recevaient env. 35 % de oui. Sur le plan sociodémographique, aucun groupe n'a majoritairement dit oui.

Tableau 14: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	31.9	2502	
Âge			V=.04
18-29 ans	35	301	± 5.4
30-39 ans	30	324	± 5
40-49 ans	32	412	± 4.5
50-59 ans	33	509	± 4.1
60-69 ans	34	458	± 4.3
70 ans et plus	29	498	± 4
Sexe			V=.04
Femmes	30	1257	± 2.5
Hommes	34	1245	± 2.6
Niveau d'éducation			V=.08**
Sans formation postobligatoire	36	233	± 6.2
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	27	838	± 3
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	34	666	± 3.6
École technique/Université/EPF/Doctorat	34	682	± 3.6
Revenu du foyer			V=.07
jusqu'à 3'000 CHF	34	84	± 10.2
3'000-5'000 CHF	28	295	± 5.1
5'000-7'000 CHF	32	408	± 4.5
7'000-9'000 CHF	36	399	± 4.7
9'000-11'000 CHF	34	350	± 5
Plus de 11'000 CHF	28	598	± 3.6

DANS L'ENSEMBLE, seul un paramètre politique a conduit à un oui majoritaire (Tableau 15) : les personnes qui éprouvent de la sympathie pour les Verts ont voté oui à 52 %. Tous les autres sous-groupes ont majoritairement voté non. Bien qu'il n'y ait aucune approbation majoritaire qui n'ait été due par autoclassement gauche-droite ou par sympathie pour un parti, ce sont ces deux facteurs qui ont eu la plus grande force explicative.

Il s'avère **EN DÉTAIL** que les personnes se classant plutôt complètement à gauche ou à gauche en termes d'**IDÉOLOGIE** politique ont moins souvent voté non (part d'env. 46 % de oui) que les personnes qui se positionnent au centre (part de 30 % de oui) ou à droite/complètement à droite (part de 20 % de oui).

Les **PRÉFÉRENCES POUR UN PARTI** aussi présentent un schéma similaire : tandis que les sympathisants-es des Verts ont voté à 52 % oui, les sympathisants-es respectivement du PS et du PVL ont fait de même avec respectivement 43 % et 38 % de oui. Les sympathisants-es du Centre (27 %), de l'UDC (23 %) et du PLR (16 %) ont plus clairement voté non. Les personnes sympathisant avec un autre ou avec aucun parti ont voté oui à raison d'environ un tiers.

La part de oui est aussi en légère corrélation avec la **CONFIANCE** en différents acteurs et institutions : plus les personnes font confiance aux juges, au Tribunal Fédéral ou aux partis, plus elles ont été nombreuses à voter non.

Un lien s'avère enfin entre **L'ÉCHELLE DE VALEURS** « D'un côté préserver la tradition, de l'autre aller avec son temps ». Les personnes désireuses de protéger les traditions ont plutôt eu tendance à voter non que celles désireuses d'aller avec leur temps.

Tableau15: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	31.9	2502	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.22***
Complètement à gauche (0-2)	44	271	± 5.9
À gauche (3-4)	47	480	± 4.5
Au centre (5)	30	671	± 3.5
À droite (6-7)	22	542	± 3.5
Complètement à droite (8-10)	20	293	± 4.6

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=.24***
UDC	23	351	± 4.4
PLR	16	408	± 3.6
Le Centre	27	297	± 5.1
PVL	38	198	± 6.8
PS	43	414	± 4.8
Verts	52	193	± 7.1
Autre parti	36	144	± 7.9
Aucun	34	255	± 5.8
Confiance envers les juges			V=.08*
Très réduite à réduite (0-4)	36	223	± 6.3
Moyenne (5)	36	478	± 4.3
Élevée (6-7)	34	645	± 3.7
Très élevée (8-10)	28	976	± 2.8
Confiance envers le Tribunal Fédéral			V=.09**
Très réduite à réduite (0-4)	40	221	± 6.5
Moyenne (5)	37	420	± 4.6
Élevée (6-7)	29	563	± 3.8
Très élevée (8-10)	30	1124	± 2.7
Confiance envers les partis			V=.13***
Très réduite à réduite (0-4)	40	759	± 3.5
Moyenne (5)	31	874	± 3.1
Élevée (6-7)	26	529	± 3.7
Très élevée (8-10)	22	186	± 6
Échelle de valeurs : «Une Suisse qui va avec son temps ou une Suisse qui protège ses traditions»			V=.11***
Esprit du temps	38	946	± 3.1
Échelle de valeurs mitigée	29	892	± 3
Protéger les traditions	26	540	± 3.7
Influence de la Covid sur la décision de vote			V=.05*
Pas influencé-e	32	2015	± 2
Influencé-e	39	251	± 6.1

5.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un oui ou d'un non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (Tableau 16) sont classables en deux catégories principales : d'une part des arguments en faveur de juges indépendants-es des partis (resp. 43 % des premières indications et 71 % de toutes les indications) ont été indiqués, et d'autre part on retrouve des arguments parlant en faveur d'un système équitable (resp. 12 % et 23 %).

Les arguments les plus souvent cités dans la catégorie « Juges indépendants-es des partis » énoncent que l'initiative sur la justice réduirait l'influence des partis (resp. 12 % des premières indications et 71 % de toutes les indications), qu'ainsi le partage des pouvoirs serait meilleur (resp. 8 % et 13 %) et que l'appartenance à un parti ne serait alors pas décisive pour le choix d'un-e juge (resp. 3 % et 6 %).

La seconde catégorie principale est résumée dans la catégorie « Système équitable ». Ces arguments soulignent que la procédure de tirage au sort proposée est juste (resp. 3 % et 7 %), qu'elle offre les mêmes chances à tous-tes (resp. 3 % et 5 %) et qu'elle améliore aussi les chances des sans-partis (resp. 3 % et 3 %).

Tableau 16: Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Juges sans appartenance politique	43	356	71	556
Réduire l'influence des partis	12	103	18	148
Pour le partage/la séparation des pouvoirs	8	61	13	92
L'appartenance à un parti ne doit pas être décisive	3	31	6	58
Système plus équitable	12	81	23	154
Le procédé de tirage au sort est juste	3	17	7	42
Égalité des chances pour tous-tes	3	18	5	34
Opportunité pour les sans-partis	3	19	3	22
Considérations générale (p. ex. bon projet, sympathique)	5	42	10	74
Autre	7	56	12	97
Réponses visiblement fausses / confusions	2	14	2	17
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	1	14	2	15
Ne sait pas / aucun motif indiqué	36	297	79	666

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **MOTIFS DU NON**, deux aspects ont également figuré au premier plan (Tableau 17) : que la procédure de tirage au sort a été la pierre d'achoppement (resp. 29 % de toutes les premières indications et 40 % de toutes les indications), et qu'il ne faut rien changer au statu quo (resp. 14 % et 21 %).

Comme **PRINCIPALE RAISON DU CAMP CONTRE**, les personnes ont indiqué le plus fréquemment la procédure de tirage au sort. Les arguments les plus souvent cités dans ce domaine sont que le tirage au sort n'a rien à voir avec la compétence (resp. 3 % et 4 %) et qu'il dégénère en jeu de hasard, comme dans une compétition (resp. 2 % et 4 %).

La seconde catégorie principale a été « pour le statu quo ». La majorité a indiqué dans cette catégorie que le système jusqu'à présent pratiqué fonctionne (resp. 11 % et 14 %), et que la représentation proportionnelle des partis est judicieuse (resp. 1 % et 3 %).

Tableau 17: Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Contre la procédure de tirage au sort	29	487	40	654
Le tirage au sort n'a rien à voir avec la compétence	3	56	4	82
Jeu de hasard, comme dans une compétition	2	36	3	52
pour le statu quo	14	232	21	336
Le système jusqu'à présent pratiqué fonctionne	11	190	14	237
Illustration proportionnelle/représentative des partis	1	16	3	49
Considérations générales (p. ex. mauvais projet, antipathique)	0	0	0	0
Autre	12	194	15	256
Réponses visiblement fausses / confusions	1	8	1	13
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	4	65	5	85
Ne sait pas / aucun motif indiqué	40	698	85	1454

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

5.4 La résonance des arguments des votations

Le Tableau 18 montre le degré d'approbation et de refus des arguments par les personnes interrogées, sachant qu'une distinction est faite aussi entre les votants-es en faveur du oui et leurs homologues du non. Plus ces différences étaient importantes et plus elles ont été pertinentes pour la décision au sujet de l'initiative sur la justice.

La décision de vote a reposé sur des motifs solides dans l'ensemble : 73 % des votants-es ont plutôt approuvé le contenu des arguments pour ou contre respectifs, et ont aussi voté en conséquence.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments contre ont mieux convaincu que les arguments pour, puisque tous les arguments contre ont reçu dans leur ensemble une approbation majoritaire. Avec les arguments pour, la part d'approbation était comprise entre 45 et 51 %.

Parmi les **ARGUMENTS POUR**, c'est globalement celui ayant trait aux chances inégales des sans-parti qui a le plus convaincu : 51 % de l'ensemble des votants-es avaient la conviction que la procédure d'élection actuelle devrait être améliorée sur ce point. 82 % des votants-es en faveur du oui en avaient la conviction, de même qu'environ un tiers des votants-es en faveur du non. 50 % des votants-es jugent correcte l'affirmation selon laquelle l'appartenance des juges à un parti ne leur permet guère de juger en toute indépendance. 83 % des votants-es en faveur du oui acceptent cet argument, mais 48 % des votants-es en faveur du non le rejettent. De tous les arguments pour, c'est celui qui a été le plus fortement polarisé. Que la fonction de représentant de la société recherchée pour le Tribunal Fédéral ne remplisse pas son rôle, vu les défections que subissent les partis, n'a dans l'ensemble convaincu aucune majorité. 45 % de l'ensemble des votants-es, 75 % des votants-es en faveur du oui et 33 % en faveur du non ont approuvé cet argument.

Dans l'ensemble, les trois **ARGUMENTS CONTRE** ont tous convaincu une majorité. 58 % de l'ensemble des votants-es ont reconnu qu'un tirage au sort ne garantirait pas que le tribunal ait une composition équilibrée. Environ un quart des votants-es en faveur du oui en sont aussi convaincus. La Suisse possède l'un des meilleurs systèmes de justice au monde. C'est ce que pensent 58 % de l'ensemble des votants-es et 73 % des votants-es en faveur du Non. L'argument le plus polarisant énonce qu'un tirage au sort ne choisirait pas les juges les plus capables mais celles et ceux qui ont eu le plus de chance, avec pour effet de miner leur légitimité démocratique. Dans l'ensemble, 57 % des votants-es et 74 % des votants-es en faveur du non ont été d'accord avec cela, opinion que ne partagent pas 63 % des votants-es en faveur du oui.

Tableau 18: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas / pas de réponse
La procédure d'élection actuelle des juges fédéraux hommes et femmes empêche de choisir les meilleurs candidats-es du fait par exemple que les sans-partis n'ont d'avance aucune chance.	Total	51	29	20
	Votants-es en faveur du Oui	82	7	11
	Votants-es en faveur du Non	38	42	20
Les juges hommes et femmes ne risquent guère de juger en toute indépendance s'ils sont membres d'un parti et s'ils doivent craindre pour leur réélection.	Total	50	33	17
	Votants-es en faveur du Oui	83	7	10
	Votants-es en faveur du Non	36	48	16
De moins en moins de gens sont membres d'un parti. En maintenant la représentation des partis politiques, le Tribunal Fédéral passe à côté de sa fonction cible qui est de représenter la société.	Total	45	31	24
	Votants-es en faveur du Oui	75	11	15
	Votants-es en faveur du Non	33	42	25
Arguments contre				
Un tirage au sort ne garantirait pas que le tribunal ait une composition équilibrée.	Total	58	25	18
	Votants-es en faveur du Oui	26	59	15
	Votants-es en faveur du Non	75	11	14
Le procédé d'élection actuel a fait ses preuves. La Suisse possède l'un des meilleurs systèmes de justice au monde.	Total	58	22	20
	Votants-es en faveur du Oui	32	49	18
	Votants-es en faveur du Non	73	11	17
Le tirage au sort ne va pas choisir les personnes les plus capables mais simplement celles qui ont eu le plus de chance. Cela mine la légitimité démocratique d'une élection des juges hommes et femmes.	Total	57	27	16
	Votants-es en faveur du Oui	26	63	11
	Votants-es en faveur du Non	74	11	15

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 51 % de tous-tes les votants-es (ainsi que 82 % de tous-tes les votants-es en faveur du Oui et 38 % de tous-tes les votants-es en faveur du Non) se sont rangés derrière l'argument Pour selon lequel la procédure d'élection actuelle des juges fédéraux hommes et femmes empêche de choisir les meilleurs-es candidats-es vu que les sans-parti sont d'avance exclus-es. 29 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord et 20 % ont répondu « ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'182, votants-es en faveur du Oui 653, votants-es en faveur du Non 1'392.

6 Loi Covid-19

6.1 La situation de départ, projet de loi et recommandations

La pandémie de Covid-19 exige du Conseil Fédéral une action rapide et les compétences requises afin de protéger les gens et l'économie. Le Conseil Fédéral avait pu, dans un premier temps, s'appuyer sur le droit d'urgence, et ensuite la loi Covid-19 avait été adoptée et acceptée par 60 % de l'électorat le 13 juin 2021.

Les représentants-es des Jeunes UDC et les « Amis de la Constitution » ont déjà annoncé un autre référendum après la votation de juin 2021. Le référendum contre certaines parties de la loi Covid-19 a ensuite pris corps. Les initiateurs du référendum, les « Amis de la Constitution » et l'« Alliance des cantons primitifs » ont déposé 187'239 signatures⁴. Pour eux, cette loi est inutile car les lois actuelles suffisent, et elle est trop extrême vu que le certificat COVID conduirait à une scission de la société et à une surveillance massive de tous. Les initiateurs du référendum ont également reçu le soutien du comité des « Vaccinés contre le certificat COVID ». Pour eux aussi, le certificat est le bât qui blesse vu qu'il n'offre aucune protection effective, seulement un semblant de sécurité, et qu'il renforce la division au sein de la société. De plus, le référendum a aussi reçu le soutien de l'UDC.

Tous les autres grands partis sont contre le référendum. En effet, ils soutiennent la loi Covid-19 qui permet de mieux protéger les personnes et les entreprises. Les aménagements de mars 2021 sont selon eux nécessaires pour l'aide économique. En outre, le certificat COVID simplifie les voyages à l'étranger et permet d'organiser l'événementiel.

Les amendements de la loi Covid-19 ont été clairement adoptés par 62 % de l'électorat (19 5/2 Cantons pour le oui et 1 1/2 Canton pour le non). La part de oui a été inférieure à 50 % uniquement dans les Cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Schwyz. Ainsi, les amendements apportés à la loi Covid-19 en mars 2021 demeurent en vigueur.

6.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

Il convient d'abord de souligner une différence frappante dans la **FORMATION DE L'OPINION** sur la loi Covid (Tableau 19). Les votants-es en faveur du oui ont plus fortement utilisé des sources traditionnelles et rédactionnelles que les votants-es en faveur du non. Les votants-es en faveur du non ont clairement utilisé plus fortement les affiches de rue, les commentaires sur les portails d'actualités en ligne et les messages sur le lieu de travail que les votants-es en faveur du oui.

⁴ En raison de la pandémie, il a été possible de déposer des listes de signatures sans attestation de la qualité d'électeur (cf. le lien [admin.ch](#))

Tableau 19: Comportement de vote sur la loi Covid-19 en fonction de l'usage des médias (en pourcentage des votants effectifs)

Canaux d'information	Utilisation par les votants-es en faveur du Oui (en %) (pondérée)	Utilisation par les votants-es en faveur du Non (en %) (pondérée)	V de Cramér / Erreur type
Articles dans les journaux	89	81	V=.11***
La brochure fédérale explicative	87	79	V=.11***
Émissions sur les votations à la télévision	81	68	V=.15***
Pages d'actualités sur Internet	71	71	V=.01
Émissions sur les votations à la radio	70	62	V=.09**
Journaux sur les votations ou dépliants	60	68	V=.09**
Courrier des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs	59	61	V=.04
Sondages d'opinion	56	53	V=.03
Annonces dans les journaux	55	60	V=.06*
Affiches dans la rue	51	66	V=.15***
Commentaires sur les portails d'actualité en ligne	48	55	V=.08**
Messages sur le lieu de travail	43	53	V=.11***
Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou Instagram	32	47	V=.15***
App VoteInfo de la Confédération	32	28	V=.05
Films et clips vidéo sur Internet, par exemple sur YouTube	31	46	V=.15***

Les paramètres sociodémographiques énoncés (Tableau 20) montrent que l'approbation varie en fonction de **L'ÂGE DE L'ÉDUCATION** et **DU REVENU**. Bien que les effets soient significatifs, ils s'avèrent (très) faibles si mesurés par leur force notamment en raison des V de Cramér réduits.

DANS L'ENSEMBLE, il n'y a eu aucun sous-groupe sociodémographique dans lequel une majorité a dit non. Toutefois, les paramètres sociodémographiques suivants ont conduit avec bien plus de force à un oui : les personnes moins jeunes comparées aux plus jeunes, celles d'un niveau d'éducation plus élevé comparées à celles d'un niveau d'éducation moins élevé, celles percevant de hauts revenus comparées à celles à faibles revenus.

Il s'avère en **DÉTAIL** que l'**ÂGE** détient la force explicative la plus importante. En effet, tandis que les 18-29 ans ont voté oui à 53 %, la part des 70 ans et plus se situait à 73 %. Par rapport à la **FORMATION**, il s'avère que les personnes n'ayant pas reçu d'éducation post-obligatoire ont voté oui à 56 %, et celles titulaires d'un diplôme universitaire ont en revanche voté oui à 71 %. Il existe de grandes différences similaires si l'on considère le **REVENU** : les personnes dont le revenu mensuel du foyer est inférieur à CHF 3'000 ont voté

oui à 57 %, tandis que celles disposant d'un revenu supérieur à CHF 11'000 faisaient de même à 73 %.

Tableau 20 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	62.0	2775	
Âge			V=.17***
18-29 ans	53	343	± 5.3
30-39 ans	54	369	± 5.1
40-49 ans	53	461	± 4.6
50-59 ans	67	567	± 3.9
60-69 ans	65	507	± 4.2
70 ans et plus	73	528	± 3.8
Sexe			V=.01
Femmes	63	1443	± 2.5
Hommes	61	1332	± 2.6
Niveau d'éducation			V=.11***
Sans formation post-obligatoire	56	264	± 6
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	59	946	± 3.1
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	62	725	± 3.5
École technique/Université/EPF/Doctorat	71	732	± 3.3
Revenu du foyer			V=.12***
Jusqu'à 3'000 CHF	57	95	± 10
3'000-5'000 CHF	61	333	± 5.2
5'000-7'000 CHF	58	460	± 4.5
7'000-9'000 CHF	63	437	± 4.5
9'000-11'000 CHF	60	377	± 5
Plus de 11'000 CHF	73	635	± 3.5

DANS L'ENSEMBLE, les paramètres politiques suivants ont eu tendance à conduire au oui (Tableau 21) : l'autoclassement sur l'échelle gauche-droite, de l'extrême-gauche à la droite (sans l'extrême-droite), sur l'échiquier politique ainsi que toute affinité avec un parti, l'UDC exceptée. Du côté des valeurs, une grande confiance dans le Conseil Fédéral, dans l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) et dans la Swiss National COVID-19 Task Force, ainsi qu'une confiance réduite envers les opposants-es aux mesures ont favorisé un oui. En outre, des préférences pour une Suisse qui va avec son temps ont plus conduit à un oui que la préférence pour une Suisse désireuse de préserver ses traditions.

Il s'avère en **DÉTAIL** que les personnes complètement à gauche (75 % d'approbation), celles de gauche (82 %), du centre (65 %) et de droite (60 %) sur l'échelle d'autoclassement ont glissé un bulletin oui dans l'urne. Seules les personnes se disant complètement à droite ont glissé en majorité un bulletin non (part de 40 % de oui). Comparé à la votation de juin sur la Covid, ce sont surtout nettement plus de personnes se disant «de droite» (6-7 sur une échelle de 10 points) qui ont voté oui (part de 45 % de oui contre part de 60 % de oui).

Le même schéma se dessine aussi en incluant les **PRÉFÉRENCES POUR UN PARTI** : les sympathisants-es de l'UDC ont voté oui seulement à 30 %. Les sympathisants-es de tous les autres partis ont clairement voté oui. En effet, les sympathisants-es du PLR (74 %), du Centre (69 %), du PVL (86 %), du PS (83 %) et des Verts (76 %) ont été convaincus de la nécessité du oui. Les personnes aussi qui sympathisent avec un autre parti (55 %) ou aucun parti (59 %) ont en majorité voté oui.

Concernant les sympathies partisans, des changements isolés assez importants comparé à la votation de juin sont apparus, qui parlent pour une polarisation entre l'UDC et d'autres partis issus du camp du centre droit : les sympathisants-es de l'UDC ont été bien plus clairement contre (passage d'une part de 38 % de oui à une part de 30 %), les sympathisants-es du PLR sont passés de 65 % à 74 % de oui, les sympathisants-es du PVL de 74 % à 86 % de oui, et la part de oui est passée de 40 % à 55 % chez les sympathisants-es d'un autre parti.

La part de oui est aussi en corrélation très positive avec la **CONFIANCE** envers le Conseil Fédéral, l'Office Fédéral de la Santé Publique, la Swiss National COVID-19 Task Force et en corrélation négative avec les opposants-es aux mesures. Ce sont au moins une grande confiance envers le Conseil Fédéral, une confiance moyenne envers l'OFSP, une grande confiance envers la Task Force et une faible confiance envers les adversaires qui conduisent au oui majoritaire. La force explicative de la confiance est extrêmement forte : le lien entre la part de oui et la Task Force atteint un V de Cramér de 0.72, un V de 0.65 avec l'OFSP, un V de 0.63 avec le Conseil Fédéral et un V de 0.56 avec les adversaires. Par conséquent, le Conseil Fédéral a bénéficié de la confiance majoritaire – lors de la votation (6.6 points en moyenne sur une échelle de 11, comparé à 6.7 points en juin 2021) – que lui ont manifesté les votants-es.

Une **ÉCHELLE DE VALEURS** reflète également avec clarté le oui et le non à la loi Covid-19. Il s'avère que les personnes se positionnant pour une Suisse qui va avec son temps sont en majorité pour cette loi. Celles qui sont pour la préservation des traditions suisses sont majoritairement contre. Parmi les personnes ayant une échelle de valeurs mitigée sur ce point, une majorité de pour s'est dégaïée.

Il est frappant de voir que les personnes affirmant que la pandémie de Covid-19 n'a eu aucune influence sur leur décision de vote aient elles aussi voté en majorité oui (part de 57 % de oui comparée à 64 %) (V = 0.05).

Enfin, les personnes aussi qui se sont déjà faites vacciner contre le Covid-19 ont indiqué avoir voté à 79 % oui. Celles qui, en revanche, ne veulent pas se faire vacciner n'ont été que 1 % à voter oui (V = 0.63).

Tableau 21 : Comportement de vote selon des paramètres politiques
(en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	62.0	2775	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.28***
Complètement à gauche (0-2)	75	285	± 5
À gauche (3-4)	82	529	± 3.2
Au centre (5)	65	740	± 3.4
À droite (6-7)	60	580	± 4
Complètement à droite (8-10)	40	317	± 5.4
Sympathie pour un parti			V=.41***
UDC	30	399	± 4.5
PLR	74	431	± 4.1
Le Centre	69	309	± 5.2
PVL	86	212	± 4.7
PS	83	448	± 3.5
Verts	76	215	± 5.7
Autre parti	55	162	± 7.7
Aucune	59	302	± 5.6
Confiance envers le Conseil Fédéral			V=.63***
Très réduite à réduite (0-4)	11	319	± 3.5
Moyenne (5)	33	357	± 4.9
Élevée (6-7)	65	550	± 4
Très élevée (8-10)	89	1469	± 1.6
Confiance envers l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP)			V=.65***
Très réduite à réduite (0-4)	13	439	± 3.1
Moyenne (5)	51	374	± 5.1
Élevée (6-7)	74	587	± 3.5
Très élevée (8-10)	90	1319	± 1.6
Confiance envers la Swiss National COVID-19 Task Force			V=.72***
Très réduite à réduite (0-4)	10	484	± 2.7
Moyenne (5)	47	342	± 5.3
Élevée (6-7)	80	532	± 3.4
Très élevée (8-10)	94	1310	± 1.3

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Confiance envers les opposants-es aux mesures			V=.56***
Très réduite à réduite (0-4)	81	1945	± 1.8
Moyenne (5)	29	336	± 4.9
Élevée (6-7)	17	131	± 6.5
Très élevée (8-10)	11	114	± 5.8
Échelle de valeurs : «Une Suisse qui va avec son temps ou une Suisse qui protège ses traditions»			V=.35***
Esprit du temps	80	1044	± 2.4
Échelle de valeurs mitigée	65	969	± 3
Tradition	37	604	± 3.8
Statut vaccinal			V=.63***
Oui, je suis déjà vacciné-e	79	2315	± 1.7
Oui, j'ai l'intention de le faire	15	26	± 13.9
Non, je ne veux pas me faire vacciner	1	217	± 1.6
Non, ne je peux pas me faire vacciner pour raisons de santé	11	24	± 12.6
Je ne veux pas donner d'informations à ce sujet	9	112	± 5.4
Ne sait pas / pas de réponse	17	81	± 8.2

6.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un oui ou d'un non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (Tableau 22) sont classables en trois catégories principales : le soutien de la politique actuelle contre le coronavirus (resp. 36 % des premières indications et 55 % de toutes les indications), l'objectif de vaincre la pandémie (resp. 23 % et 32 %) et la solidarité avec les concitoyens (resp. 8 % et 16 %).

Comme **MOTIF PRINCIPAL DU CAMP POUR**, l'électorat a indiqué par son oui vouloir soutenir la politique actuelle contre le coronavirus, c'est à dire que la loi Covid-19 contient les fondements légaux et d'action nécessaires au Conseil Fédéral (resp. 8 % et 11 %), que le oui est explicitement un éloge pour le Conseil Fédéral et la politique actuelle (resp. 7 % et 10 %) et que le souhait que le certificat COVID, judicieux, soit conservé (resp. 5 % et 10 %).

Un deuxième aspect du oui est l'objectif de vaincre la pandémie. L'électorat a ainsi indiqué que le oui était impératif pour pouvoir sortir de la pandémie (resp. 8 % et 11 %) et pour pouvoir combattre efficacement la pandémie (resp. 5 % et 6 %).

Un troisième aspect est la solidarité. L'électorat a indiqué en substance vouloir, par son oui, garantir le soutien financier et l'aide nécessaires (resp. 4 % et 10 %) et marquer sa solidarité avec la population (resp. 2 % et 4 %).

Tableau 22 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Soutien de la politique actuelle contre le coronavirus	36	728	55	1078
Base (légale/d'action) nécessaire pour le Conseil Fédéral	8	164	11	226
Éloge du Conseil Fédéral, il fait du bon travail, CF/politique	7	125	10	177
Conservation du certificat COVID, document judiciaire	5	102	10	184
Vaincre la pandémie	23	468	32	658
Nous ne sortirons de la pandémie que comme cela	8	167	11	238
Lutte contre la pandémie	5	89	6	115
Solidarité	8	164	16	330
Garantir un soutien financier/de l'aide	4	94	10	201
Solidarité avec la population (mondiale)	2	54	4	88
Considérations générale (p. ex. bon projet, sympathique)	4	85	6	125
Autre	8	156	19	367
Réponses visiblement fausses / confusions	0	4	0	7
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	1	19	2	28
Ne sait pas / aucun motif indiqué	24	538	62	1351

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **MOTIFS DU NON**, deux aspects ont figuré sur le devant de la scène (Tableau 23) : les mesures prises (resp. 43 % de toutes les premières indications, 73 % de toutes les indications) et le mécontentement envers la politique contre le coronavirus (resp. 19 % et 29 %).

Comme **RAISON PRINCIPALE DU CAMP CONTRE**, la majorité de ces personnes a indiqué son attitude hostile aux mesures. Les motifs les plus fréquemment cités dans ce domaine ont été qu'elles sont contre la vaccination coercitive ou obligatoire (resp. 10 % et 19 %), qu'elles veulent plus de liberté (resp. 9 % et 14 %) et qu'elles veulent moins d'infantilisation (resp. 8 % et 8 %).

Elles ont indiqué, comme motif supplémentaire, ne pas être satisfaites de la politique contre le coronavirus. Selon elles, le Conseil Fédéral et l'État reçoivent trop de pouvoir (resp. 11 % et 15 %), un mécontentement explicite vis-à-vis du Conseil Fédéral (resp. 3 % et 7 %), et le souhait de jouir de plus de démocratie (resp. 3 % et 5 %).

Le certificat COVID a été évoqué dans différents contextes, en association avec « plus de liberté » et contre la « vaccination coercitive et/ou obligatoire » et pour éviter une société à deux vitesses.

Tableau 23 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Contre des mesures	43	300	73	471
Contre la vaccination coercitive ou obligatoire	10	70	19	126
Plus de liberté	9	67	14	98
Moins d'infantilisation	8	44	8	48
Mécontentement envers la politique contre le coronavirus	19	112	29	178
Le Conseil Fédéral/l'État reçoit trop de pouvoir	11	65	15	91
Mécontentement vis-à-vis du Conseil Fédéral	3	19	7	40
Plus de démocratie	3	19	5	29
Incrédulité qu'il y ait pandémie de Covid-19	2	11	6	41
La Covid-19 ne fait que propager la peur/l'hystérie	1	4	3	16
La Covid-19 est une mascarade/de la propagande	1	3	2	11
Considérations générales (p. ex. mauvais projet, antipathique)	9	52	14	79
Autre	9	56	15	85
Réponses visiblement fausses / confusions	0	1	0	2
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	0	1	0	3
Ne sait pas / aucun motif indiqué	26	217	60	465

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

6.4 La résonance des arguments des votations

Le Tableau 24 montre le degré d'approbation et de refus des arguments par les personnes interrogées, sachant qu'une distinction est faite aussi entre les votants-es en faveur du oui et leurs homologues du non. Plus ces différences étaient importantes et plus elles ont été pertinentes pour la décision de vote lors de la votation sur la loi Covid-19.

Dans l'ensemble, la décision de vote a reposé sur des motifs très solides : 89 % des votants-es ont plutôt approuvé le contenu des arguments pour ou contre respectifs, et ont aussi voté en conséquence.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments pour ont mieux convaincu que les arguments contre. En effet, deux arguments pour sur trois ont reçu dans l'ensemble une approbation majoritaire, sachant qu'en revanche aucun des arguments contre n'a reçu d'approbation majoritaire. Les arguments contre ont tous fortement polarisé.

Parmi les **ARGUMENTS POUR**, c'est l'argument du certificat COVID qui a le plus convaincu : 66 % de l'ensemble des votants-es avaient la conviction que le certificat COVID est la

bonne voie pour revenir progressivement à la normalité. 94 % des votants-es en faveur du non ont approuvé cet argument de l'utilité, et 74 % des votants-es en faveur du non l'ont désapprouvé. Parmi les arguments pour, c'est le certificat qui a le plus fortement polarisé. Que le certificat permette d'empêcher des mesures de protection plus sévères pouvant aller jusqu'au confinement a également convaincu une majorité de l'ensemble des votants-es (59 % de tous-tes les votants-es, 82 % des votants-es en faveur du oui et 23 % des votants-es en faveur du non). L'argument pour enfin, selon lequel l'économie souffrirait excessivement d'un Non, n'a convaincu aucune majorité. 44 % des votants-es ont été d'accord, 52 % des votants-es en faveur du Oui et 31 % des votants-es en faveur du Non.

Aucun des trois ARGUMENTS CONTRE indiqués n'a convaincu une majorité de votants-es, mais tous ont plus fortement polarisés que les arguments pour. L'argument le plus convaincant a été que l'obligation de posséder le certificat conduirait à une société à deux vitesses (44 % de l'ensemble des votants-es). 78 % des votants-es en faveur du oui n'ont pas été d'accord avec cela, en revanche 87 % des votants-es en faveur du non l'ont été. 41 % des votants-es estiment que les lois en vigueur suffiraient pour protéger la Suisse de la Covid-19. 76 % des votants en faveur du non et 19 % des votants en faveur du oui ont été d'accord avec cela. Finalement 36 % de l'électorat a trouvé que les modifications visant la loi Covid-19 allaient trop loin et qu'une surveillance massive allait suivre. 82 % des votants-es en faveur du non se sont rangés à cet avis, ce qui n'est pas le cas de 87 % des votants-es en faveur du oui.

Tableau 24 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas / pas de réponse
Arguments pour				
Le certificat COVID est la bonne voie pour revenir progressivement à la normalité.	Total	66	30	4
	Votants-es en faveur du Oui	94	3	3
	Votants-es en faveur du Non	22	74	4
Le certificat de vaccination empêche qu'en cas d'aggravation de la situation hospitalière des mesures de protection plus sévères pouvant aller jusqu'à un nouveau confinement ne doivent être prises.	Total	59	35	6
	Votants-es en faveur du Oui	82	14	4
	Votants-es en faveur du Non	23	70	7
Il est trop risqué pour l'économie de mettre en jeu des aides directes pour les entreprises, les indépendants et les salariés lésés par la crise.	Total	44	40	16
	Votants-es en faveur du Oui	52	33	14
	Votants-es en faveur du Non	31	52	17

		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas / pas de réponse
Arguments contre				
L'obligation du certificat va conduire à une société à deux vitesses, car qui ne se fait pas vacciner se verra priver de ses droits fondamentaux.	Total	44	51	4
	Votants-es en faveur du Oui	18	78	4
	Votants-es en faveur du Non	87	9	4
Les lois existantes suffisent pour protéger la Suisse de la Covid-19.	Total	41	49	10
	Votants-es en faveur du Oui	19	71	9
	Votants-es en faveur du Non	76	14	9
Les amendements apportés à la loi Covid-19 vont trop loin. Ils engendrent une surveillance massive.	Total	36	57	6
	Votants-es en faveur du Oui	8	87	5
	Votants-es en faveur du Non	82	11	6

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 % Exemple de lecture pour le premier argument : 66 % de tous-tes les votants-es (ainsi que 94 % de tous-tes les votants-es en faveur du Oui et 22 % de tous-tes les votants-es en faveur du Non) se sont rangés derrière l'argument Pour selon lequel le certificat COVID constitue la bonne voie pour revenir progressivement à la normalité. 30 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord et 4 % ont répondu «ne sait pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'217, votants-es en faveur du Oui 1'345, votants-es en faveur du Non 824.

7 Annexes

7.1 Rapport technique

Le présent rapport VOX se fonde sur la suite de l'enquête sur le vote fédéral du 28 novembre 2021, réalisée par l'Institut de recherche gfs.bern à la demande de la Chancellerie Fédérale Suisse. L'enquête a été menée entre le 29 novembre et le 17 décembre 2021, et le tableau ci-dessous donne un aperçu des paramètres techniques fondamentaux de l'étude :

Tableau 25 : bref rapport technique

Paramètre	Modalité
Commanditaire	Chancellerie Fédérale Suisse
Population	Titulaires de droits de vote domiciliés en Suisse
Origine des adresses	Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes sur les personnes et les ménages SRPH Office Fédéral de la Statistique OFS
Collecte des données	Questionnaire papier En ligne
Type de tirage de l'échantillon stratifié selon	Échantillon aléatoire (tirage au sort) Régions linguistiques, âge, sexe
Période d'enquête	Du 29 novembre au 17 décembre 2021
Taille de l'échantillon	Minimum 3'000 effectif 3'420 (papier: 1'416, en ligne: 2004) n DCH: 2'031 n FCH: 940 n ICH: 449 (papier: n DCH: 778 n FCH: 416 n ICH: 222 (en ligne: n DCH: 1253, n FCH: 524 n ICH: 227
Erreur standard	± 1.8 points pour un score de 50% (et 95% probabilité) et une estimation au niveau de la Suisse

7.1.1 Collecte des données

La récolte des données a été effectuée en mode mixte (questionnaires en ligne ou papier). Le jour qui suivait les votations, les personnes tirées au sort dans l'échantillon brut recevaient une invitation postale pour prendre part à l'enquête. La lettre d'invitation était accompagnée d'un questionnaire sur papier afin de permettre aux personnes ciblées de participer de manière facultative. Environ une semaine après la réception de la lettre d'invitation, un rappel était envoyé à toutes les personnes qui n'auraient pas rempli le questionnaire en ligne ou par écrit.

7.1.2 Échantillon brut

L'enquête est basée sur un échantillon tiré de la base de sondage pour les enquêtes sur les personnes et les ménages (SRPH) de l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). La base de sondage utilise des données tirées des registres de population des communes et des cantons, mises à jour tous les trimestres. Ainsi, une couverture complète de la population cible (ayant le droit de vote suisse) est garantie.

L'échantillon brut est stratifié par région linguistique, âge et sexe. La population est divisée en trois strates linguistiques régionales (D/F/I), d'où sont tirés des échantillons aléatoires indépendants. L'échantillon global ainsi obtenu est stratifié de manière disproportionnée : les participants de Suisse française et italienne sont surreprésentés dans l'échantillon pour couvrir un nombre suffisant de cas de ces régions linguistiques dans l'enquête. Ainsi, les déclarations sont statistiquement fiables pour les petites régions linguistiques. Une méthode de pondération basée sur la conception corrige cette prépondérance lors de l'évaluation ultérieure des données pour les affirmations nationales (voir pondération 7.1.4).

Sur les 7'500 adresses commandées au BFS, 7'515 nous ont été envoyées, ainsi qu'une réserve inutilisée de 1'501 adresses. Ces adresses constituent la base de l'enquête.

7.1.3 Échantillon net

L'échantillon net d'analyse VOX généré par l'enquête pour le vote du 28 novembre 2021 comprend 3'420 répondants au total (utilisation : 47%), dont environ 59% en Suisse alémanique (n=2'031), environ 27% en Suisse francophone (n=940) et environ 13% proviennent de Suisse italienne (n=449).

Table 26 : Utilisation des adresses

Paramètre	n
Échantillon brut SRPH	7'515
Retours de courrier/personnes décédées	94
Total des adresses valables	7'421
Refus/annulations	49
Interviews réalisés au total	3'497
Aucun retour malgré un rappel	3'875
Suppression pour des raisons de qualité	77
Interview finale utilisée	3'420

Les personnes qui ont participé au vote sont nettement surreprésentées dans l'échantillon, mais l'écart (+18,5 points) est bien connu (voir autres analyses VOX). L'écart entre l'échantillon non pondéré et le résultat effectif est de +10,4 points pour l'initiative soins, +0,8 points pour l'initiative judiciaire et +12,8 points pour la loi Covid 19.

Les données recueillies ont été validées et plausibilisées par gfs.bern. 77 interviews ne répondaient pas aux exigences de qualité et ont été supprimées de l'enregistrement final.

Les questions en suspens ont été codées automatiquement sur la base d'un livre de code de qualité. L'enregistrement final contient les réponses codées ainsi que les références originales des répondants.

Les données ont été rendues anonymes avant l'analyse et toutes les données relatives à la personne concernée et au lieu de résidence ont été détruites pour des raisons de protection des données.

Le jeu de données anonymisées pour la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code correspondant sont librement accessibles lors de votes interactifs (Swissvotes.ch).

7.1.4 Pondération

Dans un premier temps, l'échantillon net est pondéré comme le total dans une méthode de pondération fondée sur la conception. Cette pondération basée sur le design est centrée sur la correction de la surdistribution en Suisse francophone et italienne.

Dans un deuxième temps, la "Unit Non Response" (c'est-à-dire les cas manquants) est adressée. La pondération est calibrée sur la base de caractéristiques sociodémographiques, géographiques et politiques (notamment l'âge, le sexe, la langue, le canton, la préférence du parti, la participation et le comportement électoral), afin que l'échantillon net corresponde à la population suisse. A cet effet, on choisit un coefficient de pondération automatisé dans lequel la pondération est établie mécaniquement selon des critères prédéfinis en ce qui concerne l'écart maximum-minimal. La fréquence et l'ordre des différentes étapes de pondération se fondent uniquement sur des indicateurs quantitatifs, c'est-à-dire sur des écarts maximaux.

Un accent particulier est mis sur la pondération de la participation aux votes. Pour optimiser la modélisation de la participation, il n'est pas seulement fait appel à des données réelles de définition, mais aussi des données historiques de participation par âge, sexe et région linguistique.

L'apprentissage automatique permet d'identifier, dans une troisième étape, les relations entre la participation et le comportement de coordination et les caractéristiques démographiques. L'estimation des corrélations permet une projection des résultats sur les données de l'enquête structurelle suisse. A l'intérieur de ces données, des évaluations sont possibles sur la plus petite unité géographique (niveau communal). Ensuite, la distribution la plus probable de participation individuelle et de comportement vocal est déterminée à l'aide du "Hot-One-Encoding" à l'aide des estimations relatives de la participation et du comportement vocal ainsi que des données réelles de la commune.

Enfin, la pondération des variables démographiques et politiques sélectionnées dans les données collectées est effectuée dans une quatrième étape sur la base de ces données structurelles. L'agencement des données structurelles permet de ne pas appliquer la pondération politique uniquement sur la base de caractéristiques géographiques. Au contraire, les groupes de personnes définis par les caractéristiques existantes peuvent être pondérés en fonction de leurs valeurs modélisées.

7.1.5 Évaluation et erreurs types

Les valeurs de l'enquête font toujours l'objet d'une erreur aléatoire. L'analyse VOX indique un intervalle de confiance de 95 % pour chaque valeur déterminée. Ceci indique la fourchette dans laquelle la vraie valeur de la population se situe avec une probabilité de 95%.

L'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon ainsi que de la répartition des variables. Avec un rapport équilibré entre les pourcentages de voix pour et de voix contre (c'est-à-dire 50 % de voix pour et 50 % de voix contre) et une taille d'échantillon d'environ 1000 répondants, l'erreur de classement est $\pm 3,2$ points. En d'autres termes, dans cet exemple, le pourcentage réel de voix se situerait entre 46,8 et 53,2 % (intervalle de confiance) avec une probabilité de 95 %.

La longueur de l'intervalle de confiance augmente avec la diminution du nombre d'interviews. Surtout pour de petits sous-groupes, l'erreur type est portée à une mesure qui nuit considérablement à la validité statistique des valeurs de l'échantillon.

Tableau 27 : Erreur standard

Erreurs statistiques standard sélectionnées selon la taille de l'échantillon et la distribution de base		
Taille de l'échantillon	Erreur standard Distribution de base	
	50% à 50%	20% à 80%
N = 3'000	± 1.8 points	± 1.4 points
N = 2'200	± 2.1 points	± 1.7 points
N = 1'000	± 3.2 points	± 2.5 points
N = 600	± 4.1 points	± 3.3 points
N = 100	± 10.0 points	± 8.1 points
N = 50	± 14.0 points	± 11.5 points

Exemple de lecture : pour environ 1000 personnes interrogées pour une valeur déclarée de 50 %, la valeur effective se situe entre 50 % $\pm 3,2$ points de pourcentage et 20 % $\pm 2,5$ points de pourcentage. La plupart du temps, dans les sondages, on fixe un seuil de sécurité de 95 %, c'est-à-dire que l'on accepte une probabilité d'erreur de 5 pour cent selon laquelle le lien statistique établi n'existe pas dans la population. Les valeurs numériques sont basées sur la formule de la variance pour les échantillons aléatoires simples.

Lors de l'analyse de la décision de vote, seules les différences dans la décision matérielle, c'est-à-dire entre voix pour et voix contre, ont toujours été examinées. Ceux qui n'ont pas pu se souvenir ou s'en souvenir n'ont pas été pris en compte.

Le coefficient du V de Cramér a été utilisé comme référence pour les relations bivariées. Pour ce coefficient, aucune relation ne peut être établie pour une valeur de zéro et une relation complète pour une valeur d'un (grande force d'effet à partir de $V = 0,5$, force

d'effet moyenne à partir de $V = 0,3$ et petites forces d'effet de $V = 0.1$). Toutefois, les valeurs de différentes relations bivariées ne sont pas directement comparables, car le calcul du V de Cramér dépend du nombre de catégories de caractéristiques et du nombre de cas.

7.2 À propos de l'étude

7.2.1 Le projet VOX aujourd'hui

Après chaque vote fédéral, gfs.bern effectue une enquête représentative pour le compte de la Chancellerie Fédérale et interroge environ 3000 votants choisis au hasard. Il s'intéresse aux motivations des votants pour et contre la participation et les décisions. Avant chaque vote, nous rédigeons le questionnaire pour l'enquête VOX en collaboration avec le Dr Sébastien Salerno. L'épine dorsale de ce questionnaire est constituée par les questionnaires de précédentes analyses VOX/VOTO. Pour obtenir la valeur de la série de données, seules les questions spécifiques au modèle (par exemple les arguments pour ou contre un modèle) sont reformulées à chaque fois. L'élaboration du questionnaire relève de la compétence exclusive de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, le sondage est mené en ligne et sur des questionnaires papier. Auparavant, les données ont été collectées par téléphone auprès de 1500 votants. Les questions relatives à la participation au vote, aux décisions de vote et aux votes sont au centre des préoccupations. En outre, des avis et des informations sur les médias sont demandés lors des votes. Les questions statistiques (par exemple, état civil et éducatif, origine, conditions de logement, etc.) constituent la fin de chaque enquête, car on connaît l'importance de telles variables pour les décisions politiques.

Une fois l'enquête terminée, toutes les données sont rendues anonymes. Les noms, adresses ou dates de naissance ne sont pas disponibles dans l'enregistrement pour analyse. Les dates de contact des étudiants sont effacées à la fin de l'enquête. Il n'est donc pas possible de tirer des conclusions individuelles. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](#). Les anciens enregistrements de données VOX seront également disponibles prochainement sur [Swissvotes](#). Les anciens rapports VOX le sont déjà.

7.2.2 Qui finance les études de VOX

La Chancellerie Fédérale suisse finance les études VOX. Elle a lancé, au nom du Conseil Fédéral, un appel d'offres et a ensuite chargé le chercheur gfs.berne de réaliser les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez plus d'informations sur le site vox.gfsbern.ch.

7.3 gfs.bern-Team

LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du Conseil d'administration du CCR, responsable des sciences politiques et des médias, MAS FH en Communication Management, chargé de cours à ZHAW

✉ lukas.golder@gfsbern.ch

Spécialités :

Analyse intégrée de la communication et de la campagne, de l'image et de la réputation, des médias / de l'impact des médias, de la jeunesse et du changement social, du vote, des élections, de la modernisation de l'État, des réformes de la santé

Publications dans des recueils, des magazines spécialisés, des quotidiens et sur Internet



MARTINA MOUSSON

Cheffe de projet, chercheuse en politique

✉ martina.mousson@gfsbern.ch

Spécialités :

Analyse de problématiques et thèmes, élections et votations nationales (tendance SRG, analyses VOX, baromètre de votations), analyse de l'image et de la réputation, analyse intégrée de la communication, analyse du contenu des médias, méthodes qualitatives, thèmes de société (jeunesse, racisme, famille, classe moyenne)



TOBIAS KELLER

Chef de projet, chercheur en communication, Dr. phil.

✉ tobias.keller@gfsbern.ch

Spécialités :

Communication politique, élections, votes, campagnes (numériques), suivi des résultats, analyse de l'image et de la réputation, analyse des médias, numérisation, médias sociaux, méthodes informatisées, analyses quantitatives

Publication dans les magazines spécialisés internationaux et nationaux, dans la presse quotidienne et sur Internet





AARON VENETZ

Collaborateur scientifique, chercheur en politique et données

✉ aaron.venetz@gfsbern.ch

Spécialités :

Modélisation des données, méthodes qualitatives, recherches, analyses de données, programmation, analyse des médias, visualisations



OLGA JENZER

Stagiaire en sciences des données et analyse politique

✉ olga.jenzer@gfsbern.ch

Spécialités :

Analyse de données, méthodes qualitatives et quantitatives, visualisations, recherches



LUCIAN SEEBACHER

Chercheur en analyse de données

✉ lucian.seebacher@gfsbern.ch

Spécialités :

Analyse de données, programmations, visualisations, méthodes statistiques, apprentissage machine



ROLAND REY

Collaborateur administratif

✉ roland.rey@gfsbern.ch

Schwerpunkte:

Desktop-Publishing, visualisations, gestion de projet, administration des conférences

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Berne
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L'Institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins – manifestes ou cachées – publicitaires, de vente ou de passation de commande.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch


Institute Member


Menschen. Meinungen. Märkte.